



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 25 janvier 2023

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 20/01/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, M. Richard LOPEZ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Richard LOPEZ), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ).

Secrétaire de séance : M. Rodolphe BORRÉ

2024-01-25-006 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU PÔLE SANTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Sous la présidence de M. Rodolphe BORRÉ, le conseil municipal examine le compte administratif du Pôle Santé 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 0€
Réalisé : 0€

Recettes : Prévu : 0€
Réalisé : 0€

Résultat de fonctionnement : 0€

Investissement :

Dépenses : Prévu : 605 038€
Réalisé : 0 €

Recettes : Prévu : 605 038€
Réalisé : 0€

Résultat d'investissement : 0€



Après avoir demandé à Monsieur le Maire de se retirer pour le vote, le conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget du Pôle Santé 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Rodolphe BORRÉ

Le Maire
Benoît COUTEAU

Rodolphe
BORRÉ

Signature numérique
de Rodolphe BORRE
Date : 2024.02.06
16:16:56 +01'00'

